



Avis public Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 16 février 2026, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande # 2025-00042 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément non-conforme à la réglementation d'urbanisme, situé au 16, rue des Tourterelles soit le lot : 6 408 600 au cadastre du Québec.

La présente dérogation a pour but de régulariser un empiètement de la résidence de 0.12 mètre dans la marge avant, alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 sous la grille des spécifications de la zone Ha-13 ainsi que l'article 808, prescrivent une marge minimale de 4 mètres. Le tout permettant ainsi une distance de 3.88 mètres entre la résidence et la ligne de propriété, tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par monsieur Adrien Duruisseau, arpenteur-géomètre, daté du 23 octobre 2025 et portant le numéro de minute 356.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 6 février 2026** à l'attention de :

Mme. Magali Filocco
237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 12^e jour du mois de janvier 2026

Magali Filocco
Directrice générale
12 janvier 2026

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2025-00033 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste le 12 janvier 2026.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la dérogation mineure sur le site Internet de la Municipalité le 12 janvier 2026.

Magali Filocco
Directrice générale
12 janvier 2026